

Déclaration de valeur FISCHER DEMENAGEMENT

Document additif au DEVIS de votre contrat de déménagement numéro :

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 14 des conditions générales de vente. Par ailleurs, conformément à l'article 4 des conditions générales de ventes, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée par la valeur totale du mobilier et pour chaque objet ou élément de mobilier, à 300 euros. Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise peut ne pas être retenue : accident ou incendie non responsable, vol avec agression, et d'une manière générale, le cas de force majeur). Vous pouvez alors estimer que la Garantie Responsabilité Contractuelle est insuffisante et opter pour la souscription de la Garantie Dommages (article 4 des conditions générales de ventes)

1) Valeur Total du Mobilier

Indiquer la valeur, en lettre et en chiffre du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement sur le point 2 :

..... Euros (lettres) €

2) Valeur individuelles

Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle : indiquez et valoriser les objets ou éléments de mobilier dont la valeur est supérieure à 199 euros (vétusté déduite)

- Vous avez opté pour la garanti dommages : vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix

Désignation	Valeur (en euros)	Désignation	Valeur (en euros)

Total des valeurs individuelles : Euros

Mode de garanti choisi (merci d'entourer la garantie souhaitée):

- Garantie de responsabilité contractuelle
- Garantie dommage

Cette déclaration de valeur est à tenir comme base de calcul du coût du mode de garantie figurant au devis.

M ou Madame déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.

Fait à le

Signature du client

-> 1 exemplaire à retourner à l'entreprise de déménagement avant le déménagement, 1 exemplaire à conserver par le client